



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E187031 VALABLE JUSQU'AU 17/02/2022



ÉDITÉ LE 01/03/2021

Date de création : _/_/____

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC AIX EN PROVENCE 2020B00681

Siren : 882 290 836 00015

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

61128924

Assurance Responsabilité Civile :

61128924

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2020

Raison sociale : RENOV PLANET ECO

RUE DES BROUSSES
13180 GIGNAC LA NERTHE

Téléphone : 06 27 58 11 19

Portable :

Responsabilité légale :

CARUSO LUDIVINE, MICHELE, FRANCOISE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : l.caruso@renov-planet-eco.com

Fax :

Effectif moyen : 1 Tranche de classification : EFF1 Chiffre d'affaires H.T. : 116 498 Tranche de classification : CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | Effectif | * Date d'attribution |
|-----------|---------------------------------------|----------|----------------------|
| 7112 PROB | Calorifugeage (Technicité confirmée) | 1 | 18/02/2021 |
| | Nombre total de qualifications : 1 | | |

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

Alain MAUGARD

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.